



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E192566

VALABLE JUSQU'AU 16/10/2023

ÉDITÉ LE 28/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 96 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN LA MER 2020B01427

Siret : 890 600 794 00014

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 380540800

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 114119644C001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 114119644C001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2021

Raison sociale : MAIGRON ENERGIE SARL

CARRIERES

ZONE INDUSTRIELLE LES GRANDES CARRIÈRES

MOULT

14370 MOULT CHICHEBOVILLE

Téléphone : 02 31 24 94 78

Fax :

Portable : 06 75 16 36 95

Site Internet :

E-mail : contact@maigronenergie.com

Responsabilité légale :

MAIGRON STEVE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	24/03/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/03/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	24/03/2022
o Poêle ou insert bois	24/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	04/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.